

Carinne Bruneton, déléguée générale de REMED

LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN. - L'interdiction d'utiliser les MNU à fins humanitaires ne concerne que la France. Cela vous semble-t-il suffisant pour enrayer le problème ?

CARINNE BRUNETON. - L'exemple de la France va se répercuter dans les autres pays de l'Union européenne. Notre objectif est de faire du développement durable et d'aider les gens à se passer de l'aide et de l'envoi de MNU. Ce sont des missions moins faciles que l'envoi de médicaments, mais c'est nécessaire. Il y a une très forte baisse de la réutilisation des MNU en Espagne et en Allemagne, et cette interdiction en France va amener les associations de ces pays à communiquer sur l'arrêt des MNU. La Convention de Bâle de 1992, sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, énonce que tout produit dangereux et toxique est interdit d'envoi. L'Inspection de la santé aux Pays-Bas a rappelé aux professionnels de santé que l'envoi de MNU est indésirable et illégal.

Des associations auraient aimé que les plus organisées bénéficient d'une exception pour la réutilisation des MNU. Était-ce envisageable ?

Non, cela irait à l'encontre de la législation. Quand un médicament sort de la pharmacie en France, il devient un déchet et ne peut être réutilisé. Cela doit être identique dans l'humanitaire. Les associations peuvent acheter des médicaments dans les centrales d'achats.

Nous proposons une formation sur « l'assurance qualité dans l'approvisionnement », où nous faisons intervenir des associations qui ont cette réflexion depuis une quinzaine d'années, comme Médecins sans frontières qui a chargé 22 pharmaciens des achats de médicaments sur le marché international.

Vous organisez des ateliers partout en France pour aider les associations à faire la transition. Comment êtes-vous accueillis ?

Notre objectif est de les informer qu'il y a mieux à faire, elles s'en rendent compte grâce aux solutions que nous proposons. Les dispensateurs de médicaments doivent être formés.

Si vous ne connaissez pas le mécanisme de l'organisation de la santé du pays que vous souhaitez aider, ne vous engagez pas dans la santé, il y a tellement d'autres missions à mener, que ce soit dans l'apprentissage de l'hygiène, la prévention du paludisme ou l'aide à la mise en place d'un incinérateur de médicaments puisque ces pays croulent sous les MNU dont ils ne peuvent se débarrasser faute de moyens.

> PROPOS RECUEILLIS PAR M. M.

Le Quotidien du Pharmacien du : 01/09/2008